

# **Conseil communal de Prilly**

## **Décisions de la séance No 4-2025**

**du lundi 12 mai 2025**

## **1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**

Appel :

Personnes présentes : 49

Excusées : 16

Retard : 1

Absents : 6

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

## **2. Procès-verbaux des 24 février et 17 mars 2025**

## **3. Correspondance**

## **4. Communications du Bureau**

## **5. Communications municipales**

## **6. Collaborations intercommunales**

## **7. Assermentations**

## **8. Elections complémentaires**

## **9. Préavis N° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO 03-2023 « Lumière sur les prillérans ! »**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 05-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. de valider l'élaboration d'un plan d'action pérenne, dont le contenu et son budget seront présentés au Conseil communal, garantissant notamment que les enjeux d'égalité et d'inclusion soient pris en compte de manière systématique dans les décisions municipales.
2. d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat PO 03-2023 et de le classer.

**VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 05-2025 sont acceptées à une large majorité, moins 9 abstentions**

**10. Préavis N° 06-2025 sollicitant un crédit de CHF 780'000.- destiné à la mise en séparatif du carrefour du chasseur**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY**

- vu le préavis municipal N° 06-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'octroyer un crédit de CHF 780'000.- destiné aux travaux de mise en séparatif du carrefour du chasseur ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 24'700.- pour l'exercice 2026 ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.

**VOTE : les conclusions du préavis municipal no 06-2025 sont acceptées à l'unanimité**

**11. Réponse à l'interpellation INT 01-2025 : "Interpellation relative aux subventions" déposée par Fabien Deillon et consorts**

12. Réponse à l'interpellation INT 03-2025 : "Interpellation relative à l'exemption de la taxe forfaitaire déchets" déposée par Fabien Deillon et consorts
13. Réponse à l'interpellation INT 04-2025 : "Interpellation relative à l'élaboration du calendrier de ramassage des déchets" déposée par Fabien Deillon et consorts
14. Réponse à l'interpellation INT 05-2025 : "Qu'en est-il de l'avenir de « La Demeure » ?" déposée par Olivier Pilet et consorts
15. Réponse à l'interpellation INT 06-2025 : "Interpellation relative aux dépenses engagées sans budget adopté" déposée par Fabien Deillon
16. Motions, postulats, interpellations et projets
17. Questions et divers
18. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 20h59